

5 de décès,

7 de ce que les titulaires ont quitté la carrière de l'enseignement.

Ces mutations se répartissent comme suit entre les différents arrondissements :

	Déplacement.	Congé pour toute l'année.	Mise à la retraite.	Décès.	Quitte la carrière.	TOTAUX.
1 ^{er} arrondissement .	17	1	2	1	»	21
2 ^e »	10	1	4	1	1	17
3 ^e »	11	»	3	»	3	17
4 ^e »	18	»	4	2	3	27
5 ^e »	19	»	1	1	»	21
TOTAUX . . .	75	2	14	5	7	103

Certaines écoles particulièrement sont sujettes à des mutations trop fréquentes. C'est un mal très grave. L'instruction et l'éducation en souffrent également.

Comme on le voit par les chiffres qui précèdent, le 5^e arrondissement, qui a le moins d'écoles, a à inscrire le plus de déplacements.

Dans *le cours de l'année scolaire*, il y a eu à enregistrer :

4 décès parmi le personnel enseignant ;

1 membre mis à la retraite ;

1 membre interdit de sa profession, en vertu de l'art. 67 de la loi du 20 avril 1881 ;

13 membres avec des congés temporaires pour motifs de santé.

Dans presque tous les cas de congé, et dans tous les autres cas, il a pu être pourvu au remplacement.

c) Rang de brevet.

Sous le rapport du rang de leurs brevets, les membres du personnel enseignant des écoles primaires proprement dites publiques étaient classées comme suit :